



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

### Délibération N° DEL23/2024

#### Affectation du résultat de fonctionnement et report du résultat d'investissement 2023 Budget Annexe – Forfait Soins Courants

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

#### Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

#### Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Vous venez d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Forfait Soins Courants qui fait ressortir les résultats corrigés suivants :

**+4 507.57 €** pour la section d'investissement

**+46 562.63 €** pour la section de fonctionnement

Je vous propose d'affecter le résultat excédentaire d'investissement sur l'exercice 2024 comme suit :

**+4 507.57 €** pour la section d'investissement.

Je vous propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 10685 (réserve de trésorerie).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité**

**Approuve l'affectation :**

- Du résultat d'investissement excédentaire **de 4 507.57 €** sur **l'exercice 2024 à la section d'investissement**

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20240325-DEL23-2024-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

- Du résultat de fonctionnement excédentaire de **46 562.63 €** à la réserve de trésorerie au compte 10685.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mounir CHAKKAR".

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux  
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture  
028-262800584-20240325-DEL23-2024-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024